

SEANCE DU 11 AVRIL 2012

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil douze, et le onze du mois d'avril, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 17	Absents 14	Procurations 2
VOTE PUBLIC		
Pour 19	Contre 0	Abstentions 0

**Présents :** MM. G. BRUN – I. BENIGNI – JB. CECCALDI – P. CECCALDI - A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – J. LUCIANI représenté par A. ALBERTINI - M. LUCIANI – F. MARCHETTI - JM. NOBILI - M. PARIGGI – R. POIRON – R. SANTELLI - A. SANTINI F. SEVEON - JM. TEALDI.

**Absent(s) :** MM. – D. ANDREANI - PF. ANGELINI – JP. ANSALDI – D. BICCHIERAY - L. BICCHIERAY – MD. CLAVEAU – J. EMMANUELLI - JJ. LEWIS - JB. MARIOTTI – E. MUNIER - MT PETRUCCI – JP. PINELLI - E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

**Absent(s) avant donné procuration :** E. CECCALDI à P. GUIDONI – E. MARCELLI à G. BRUN.

Date de convocation : 5 avril 2012

Date d'affichage :

Secrétaire : JM. TEALDI

**OBJET :**

**AFFECTATION DU RESULTAT**

**BUDGET SERVICE GENERAL**

Le Président informe l'assemblée de la nécessité d'affecter une partie du résultat d'exploitation de l'exercice 2011, constatant que le compte administratif 2011 du Service Général présente un excédent de fonctionnement de 1 658 699.15 €.

Le Président propose d'affecter le résultat en section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 983 000.00 € et de reporter au compte 002, excédent de fonctionnement la somme de 675 699.15 €.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter le résultat en section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 983 000.00 € et de reporter au compte 002 excédent de fonctionnement la somme de 675 699.15 €.

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la  
Sous-Préfecture de CALVI,  
le

Fait et délibéré, le 11 avril 2012  
Pour copie conforme

**Le Président**

